

LA UNE Du REME à la réalité

Le 27 novembre 2022, Emmanuel Macron annonçait vouloir développer [un RER dans dix métropoles françaises](#). Le 24 février 2023, la Première Ministre annonce [un plan de 100 milliards d'euros](#) (1,5 milliards par an d'ici la fin du quinquennat) pour moderniser le réseau ferroviaire d'ici à 2040, confirmant l'annonce présidentielle de création de RER métropolitains (qui pourrait dans la région concerner Mulhouse mais intéresse aussi [les élus du Sillon lorrain](#)).

Ce même jour (24 février), le président du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) remettait à Elisabeth Borne le rapport: "[Investir plus et mieux dans les mobilités pour réussir leurs transitions](#)".

Les usagers alsaciens observent ces annonces avec prudence. On se souvient de la perspective alléchante pour les Strasbourgeois du lancement le 11 décembre 2022 du REME ([le Réseau Express Métropolitain Européen](#)). Ils ont pu très vite se rendre compte que celui-ci n'était pas à la hauteur des promesses. Seule la moitié des trains annoncés était disponible, et pas toujours à l'heure. D'anciens arrêts étaient purement et simplement supprimés. [Un cauchemar](#) pour de nombreux voyageurs du quotidien qui ont lancé une pétition et ouvert un groupe Facebook.

Dès le 16 novembre 2022, l'Association des usagers des transports en commun de Strasbourg (ASTUS) et la Fédération nationale des associations des usagers du transport Grand Est, pourtant en partie à l'origine du projet ([rapport Ibiro](#), mémoire de master 2017), avaient judicieusement lancé une alerte ([lire l'article](#)).

La SNCF Alsace, largement mise en cause, y compris par les "autorités organisatrices des transports" ([Région Grand Est et Eurométropole de Strasbourg](#)), évoque des problèmes de personnel, de matériel roulant, ou de voies de circulation non-disponibles. Face à [la colère des usagers](#), elle a réduit le prix des abonnements mensuels de moitié en février, mars, avril 2023. Pas sûr que cela apaise la colère des usagers !



MOBILITES

Un seuil de vulnérabilité atteint lorsque plus de 18% des revenus sont consacrés à la mobilité du quotidien

Parmi les nombreux enjeux liés aux mobilités, celui relatif à la précarité des ménages fait l'objet d'investigations du Cerema, tant sur les outils que sur les méthodes permettant de saisir ce phénomène complexe le plus finement possible. Damien Verry, directeur de projet "Modélisation et évaluation des mobilités", fait le point sur les travaux du Cerema dans ce domaine. et les notions associées telles que le coût résidentiel. [Lire l'article](#).

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Retrouvez [vos interlocuteurs en région Grand Est](#).



ALIMENTATION

Mieux prévenir et lutter contre la précarité alimentaire

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) a organisé le 24 janvier 2023 [un webinaire d'une durée de 1h30](#), qui a permis, en s'appuyant sur les constats issus d'une large démarche participative et citoyenne, de préciser les enjeux de la précarité alimentaire et de présenter les recommandations identifiés dans [l'avis n°91 du CNA](#). Le phénomène est massif mais mal connu. Plusieurs recommandations ont pour objet de mieux connaître les diverses formes de la précarité alimentaire et les personnes qui la subissent et de mieux suivre les actions et les politiques visant à la prévenir et à la combattre.

Budget des familles : s'alimenter sainement

Au moment annuel du "Salon de l'Agriculture" qui a pour thème "Notre quotidien, votre avenir", Familles Rurales publie pour la 16^{ème} année consécutive, son [Observatoire des prix de grande consommation](#). Pour Familles Rurales, l'avenir tant des producteurs que des consommateurs implique d'engager une transition alimentaire qui n'a que trop tardé. L'année 2022 a mis à l'épreuve des millions de familles contraintes de faire face à des dépenses essentielles qui ont explosé avec des revenus qui ont rarement progressé dans les mêmes proportions. Le budget pour se nourrir a parfois constitué la variable d'ajustement pour boucler des fins de mois difficiles, trop souvent au détriment d'une alimentation saine, pourtant recommandée pour des questions de santé publique. [Lire l'article](#) et la [Lettre ouverte au ministre de la Santé](#)

Les Projets alimentaires territoriaux

Avec le soutien du plan de relance, les projets alimentaires territoriaux se sont multipliés et près de 400 PAT, dont une quarantaine "de niveau 2", sont actuellement reconnus par le ministère de l'Agriculture. Les trois quarts sont portés par une collectivité territoriale, les communautés de communes étant notamment de plus en plus à la manœuvre. Voici en lien un article qui fait [le point sur ce "boom" des projets](#) avec le Réseau national des PAT, alors que les territoires ne savent pas encore de quels moyens ils disposeront, à partir de l'été prochain, pour poursuivre les démarches.

Le bio peut-il faire les frais de l'inflation ?

Alors que la filière bio traverse une zone de turbulence, Terra Nova voit dans les "projets alimentaires territoriaux" (voir ci-dessus) un moyen de réaliser des économies d'échelle et donc de faire baisser les coûts. Car ces derniers sont les principaux freins à la consommation de produits bio, surtout en période d'inflation et de baisse du pouvoir d'achat. Dans un [rapport publié le 15 février 2023](#), le cercle de réflexion se demande si cette baisse de la consommation en bio est un "simple ralentissement" ou un "véritable décrochage". Il appelle, parmi 23 propositions, à "continuer de développer les PAT", sachant que nombre d'entre eux sont particulièrement attachés à la filière bio. Ils permettent plusieurs actions en ce sens : "établir un diagnostic de la progression de l'agriculture biologique", "sensibiliser les élus aux spécificités et intérêts de l'agriculture biologique" ou encore "créer une régie municipale agricole", comme l'ont fait certains PAT et certaines métropoles.

La grande distribution "n'est pas un moteur pour la transition vers une alimentation plus durable"

En France, la transition climatique est freinée par les méthodes de vente de la grande distribution. C'est ce qu'affirme le nouveau [rapport du Réseau Action Climat](#) (RAC), dévoilé le 2 février 2023. Voir [l'article France Info](#) pour le résumé.



LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

De nouvelles conventions pour nos territoires

Une instruction datée du 31 janvier 2023 fixe le cadre, pour 2023, des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE). Ces déclinaisons de la stratégie pauvreté 2018-2022 sont ainsi prolongées jusqu'au 31 décembre pour ce qui est des déclinaisons départementales et métropolitaines, dans l'attente des pactes locaux des solidarités qui seront déployés à partir du 1^{er} janvier 2024 et dont les grandes lignes, au niveau national, doivent être connues à la mi-mars. L'accélération de l'entrée dans les parcours d'insertion des allocataires du RSA et l'intensification des parcours via la garantie d'activité départementale constituent deux premières mesures prioritaires à inclure dans les conventions. Pour limiter les non-recours, quatre moyens prioritaires sont identifiés : accroître la méthode partenariale, développer les démarches d'aller vers et former en priorité les aidants et les usagers aux outils numériques, le renforcement de la détection et de l'accompagnement face aux situations de précarité, dont la précarité énergétique. [Lire l'article.](#)

Et le logement dans tout ça ?

France Stratégie relativise le poids des coûts de transport dans les écarts de pouvoir d'achat par rapport au prix du logement. C'est dans les centres des agglomérations comme dans les communes éloignées que ce pouvoir d'achat est le plus faible, conclut une étude dont les auteurs reconnaissent cependant que la situation est peut-être en train de changer avec l'envolée des prix des carburants et des coûts de l'énergie. On pourra lire [la note "Reste à dépenser et territoires"](#) et [la note "Dépenses de logement et de transport : quels arbitrages ?"](#)



LOGEMENT

Points d'étape

En novembre 2022, les ministres de la Transition énergétique et de la Ville et du Logement ont missionné Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, afin de mobiliser les leviers de la sobriété énergétique et d'en suivre les résultats. Un point d'étape a été fait le 22 février avec les représentants des bailleurs, promoteurs, associations, syndicats de copropriétaires et fédérations professionnelles de l'immobilier. Lire [la communication gouvernementale.](#)

Trois mois après le lancement par Olivier Klein d'un Conseil national de la refondation dédié au logement, des doutes s'expriment sur l'efficacité de la démarche, présentée comme devant favoriser l'émergence de solutions nouvelles. La Fédération des Offices publics de l'habitat (FOPH), de même que l'Union sociale de l'habitat (USH), ont d'ores et déjà rendu publiques leurs propositions. [Lire l'article.](#)

Très attendue mais déjà repoussée plusieurs fois, la date du Comité interministériel des villes (CIV) demeure un secret encore bien gardé au terme de la "[réunion ministérielle](#)" organisée le 9 février 2023 à Matignon. Du côté des élus membres de l'association Ville & Banlieue, c'est la soupe à la grimace.

Retrait-gonflement des sols argileux : faciliter l'indemnisation des particuliers

Une ordonnance publiée au Journal officiel le 9 février 2023 prévoit d'assouplir les critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le cas de la sécheresse pour "mieux prendre en compte le caractère lent et progressif du phénomène de sécheresse-réhydratation des sols" qui provoque des dégâts sur les maisons. [Lire l'article](#) et consulter [le rapport au Président de la République.](#)



CADRE DE VIE

Une enquête auprès des habitants

La Métropole du Grand Nancy a lancé une [enquête auprès des habitants](#) pour mieux cerner leurs priorités et recueillir leurs avis sur différents sujets du quotidien (environnement, cadre de vie, numérique, alimentation, santé...). Les Grands Nancéiens sont invités à répondre avant le 20 mars 2023.

La végétalisation de l'espace public

La Ville d'Epinal met en œuvre sa [Charte de végétalisation de l'espace public](#). Celle-ci vise à accompagner les résidents qui souhaitent végétaliser de leur propre initiative leur cadre de vie, tout en évitant la prolifération de plantes invasives voire toxiques. Sur ce sujet, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Meurthe-et-Moselle a organisé un webinaire, une visite de la ville de Toul et mis [toutes les ressources en ligne sur son site](#).

Zéro artificialisation nette

L'introduction du principe du "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) doit être l'occasion d'enrichir le SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) sans altérer son économie générale. Le CESER Grand Est, dans sa [contribution du 9 février 2023](#), insiste particulièrement sur les avantages à développer l'économie circulaire.



TRANSITION ENERGETIQUE

L'affaire de tous

Le CESER Grand Est, dans son [avis du 9 février 2023](#), avance 14 préconisations, regroupées en 3 axes que sont la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables (EnR) et l'acceptabilité sociale et citoyenne. Avec une certitude : réussir la transition énergétique est l'affaire de tous.

Les moyens de nos engagements

Dans son [avis du 17 février 2023](#), le Cese appelle à la mobilisation générale pour financer la transition écologique. Parmi ses préconisations qui concernent directement les territoires, nous noterons l'établissement par l'État d'un "programme pluriannuel de dotation", le renforcement de la possibilité de prêts de long terme ou encore l'allongement de la durée d'amortissement de certains projets structurants, qui seraient en outre comptabilisés en dehors des ratios existants.



EMPLOI

L'ajustement entre l'offre et la demande d'emploi

Pour le CESER Grand Est, dans sa [contribution du 9 février 2023](#), l'analyse des difficultés de recrutement et de la pénurie de compétences exprimées par les entreprises doit générer une évolution de l'environnement du travail. Il s'agit de s'adapter aux contraintes et aspirations de chacun et chacune et de s'appuyer sur des réseaux de partage et d'échanges résilients.

Le CESER a été également amené à s'interroger sur les leviers pour encourager les entreprises à innover. Retrouvez ici [sa contribution du 9 février 2023](#).

Les évolutions du travail

Depuis trois ans, des transformations "hors norme" sont à l'œuvre dans le monde professionnel, que ce soit dans la façon d'envisager le travail ou l'organisation des entreprises. Comment décrypter les tendances en cours ? Romain Bendavid, directeur de l'Expertise Corporate & Work Experience au sein du département Opinion de l'Ifop, a coordonné [plusieurs enquêtes compilées dans cette étude](#).

La France se démarque de ses voisins européens par un accès plus restreint de sa population active au télétravail. En lien avec un moins grand nombre d'actifs concernés, la France se démarque aussi par davantage d'inégalités d'accès, notamment selon la catégorie professionnelle. Il en résulte une frustration importante face à l'accès au télétravail en France. Lire : [Pratiques et représentations associées au télétravail en Europe](#).

"On ne naît pas manager, on le devient". Les collaborateurs entretiennent historiquement une relation de proximité avec leur manager. La reconnaissance du travail est le talon d'Achille du management français. Lire : [Le nouveau rôle central des managers et l'enjeu de la reconnaissance au travail](#).

État des lieux de l'absentéisme au travail : si elle reste un facteur d'absence, la Covid-19 n'explique pas tout. Où l'on prend conscience de la nécessité de développer les actions de prévention. Lire : [Santé au travail et prévention de l'absentéisme : la nouvelle donne post-Covid](#).

Le recul de la place du travail dans la vie des Français ou les ambivalences dans l'expérience du travail début 2023. Lire : ["Je t'aime, moi non plus"](#).

ACCES AUX DROITS

Les évolutions du bulletin de salaire

En application de l'[arrêté du 31 janvier 2023](#), une nouvelle rubrique, le "montant net social", fera son apparition à partir du 1^{er} juillet 2023 sur les bulletins de paie des salariés. Objectif : simplifier les démarches des allocataires. En effet, c'est celui-ci qui doit être déclaré pour bénéficier de la prime d'activité ou du RSA. Pour aller plus loin : [La foire aux questions du ministère du Travail](#)

Réforme des retraites : des situations qui peuvent vous concerner

L'examen de la réforme des retraites à l'Assemblée a pris fin le 17 février et les travaux s'ouvrent au Sénat. Depuis sa présentation en Conseil des ministres le 23 janvier, si le débat politique s'est cristallisé autour du recul de l'âge légal de départ, de nombreuses autres questions se posent. Le projet de loi prévoit des mesures générales, mais celles-ci s'appliquent en effet différemment selon les profils. [Les questions et les réponses sont ici](#).

Cette "particulière vulnérabilité économique" (PVE)

Une [publication de février 2023](#), réalisée avec le soutien du Défenseur des Droits, a identifié, à partir d'un travail sur les sources juridiques et d'une enquête réalisée auprès des acteurs de terrain, différents facteurs qui sous-tendent la très faible mobilisation du critère de discrimination liée à la situation de pauvreté (la PVE étant dans la loi le 21^{ème} critère de discrimination, souvent signalé mais très rarement mobilisé juridiquement).

Droits humains

La Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) réédite son ouvrage d'éducation aux droits humains "Les droits humains : 13 idées reçues à déconstruire". Avec ce livre, destiné à un public de 14 à 20 ans, la CNCDH souhaite leur donner des clés pour mieux comprendre ce que sont les droits humains et leur importance dans notre quotidien. Quels liens entre la pauvreté et le droit à l'éducation ou le droit à la santé ? Quels liens entre le changement climatique et les droits humains ? Le numérique n'a-t-il que des avantages ? et de nombreux autres aspects contemporains sont bien souvent incompris, voire méconnus. L'ouvrage est disponible [ici en téléchargement](#).

Journée internationale pour les Droits des Femmes

La Journée internationale du 8 mars, célébrée depuis 1975, trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XX^e siècle, en Europe et aux États-Unis, réclamant des meilleures conditions de travail et le droit de vote pour les femmes.

Le 8 mars est aussi une journée de sensibilisation et de mobilisation des élèves des écoles, collèges et lycées pour les droits des femmes et l'égalité entre les filles et les garçons. Le Code de l'éducation rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, se fait dès l'école primaire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel.

Le thème du [8 mars 2023](#) est "Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes". Ce thème est associé au thème prioritaire de la 67^e session de la Commission de la condition de la femme (CSW-67), à savoir "L'innovation, le changement technologique et l'éducation à l'ère du numérique pour réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles".



EDUCATION

La Semaine de la presse et des médias dans l'École

La [Semaine de la presse et des médias dans l'École](#) permet aux élèves d'apprendre à mieux décrypter l'univers des médias et de comprendre ses enjeux culturels et démocratiques. Les enseignants des écoles, collèges et lycées inscrits participent avec leurs élèves, du 27 mars au 1^{er} avril 2023, à cette semaine organisée par le [Centre pour l'éducation aux médias et à l'information \(Clemi\)](#). Retrouvez dans cet espace [les offres numériques des partenaires](#) de la Semaine de la presse et des médias dans l'École.

À l'occasion de cette Semaine, retrouvez [les webinaires de formation](#) 100 % CLEMI avec ses partenaires. Le [dossier pédagogique 2023](#), réalisé par les équipes du CLEMI avec la participation de professeurs documentalistes, de professeurs des écoles, de journalistes et de formateurs, est entièrement consacré au thème : "L'info sur tous les fronts".

[Visuels, logos, affiches, bannières](#) pour les réseaux sociaux...de la 34^e Semaine de la presse et des médias dans l'École #SPME2023 à destination des académies, des établissements scolaires, des partenaires (médias, institutionnels, associatifs...).

La médecine scolaire en question

La mort d'une professeure d'espagnol, poignardée dans sa classe à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) par un élève présenté comme instable psychologiquement, est certes un drame rarissime en France, mais il interroge sur la détection et l'accompagnement des élèves souffrant de troubles psychiatriques dans les établissements scolaires. Selon un rapport de la [Cour des comptes](#) de 2020, il y avait un infirmier scolaire pour 1300 élèves en 2018, et un médecin scolaire pour 12.572 élèves. Et selon un rapport de l'Éducation nationale de 2021, on dénombre 1 PsyEN (conseillers d'orientation-psychologues) pour environ 1500 élèves.

L'association qui cultive la différence

L'association [Typik'Atypik](#) a pour objet d'informer et de former sur les sujets du haut potentiel et des troubles associés, des troubles du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité (TDAH), des troubles cognitifs (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyslalie, dyspraxie, dysgraphie), des troubles du spectre autistique (TSA). Elle crée du lien, accompagne parents et enfants, mais aussi les adultes, est un référent et un relais pour les professionnels et les enseignants, propose des contenus sous forme d'infographies et de livrets-guides.

PARENTALITE

Parentalité numérique

En 2023, en France, 96 % des enfants possèdent ou utilisent au moins un équipement numérique, avec un risque réel de surexposition. En effet, en moyenne, ils y passent 1h 19 par jour en semaine, et 2h 07 les jours de week-end (enquête Ipsos réalisée en janvier 2023 sur la parentalité numérique commanditée par le Gouvernement).

Le gouvernement a lancé une campagne nationale de sensibilisation à la parentalité numérique du 8 février au 7 mars 2023. L'Unaf et les Udaf sont partenaires de cette opération de sensibilisation et elles développent, pour rappel, les sites [Mon enfant et les écrans](#) et [PédaGoJeux](#).

La campagne nationale oriente vers la plateforme jeprotegemonenfant.gouv.fr.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Des associations demandent "une meilleure protection" des mineurs isolés

Un an après la loi sur la protection de l'enfance du 7 février 2022, 35 associations formulent conjointement [des propositions pour garantir un meilleur respect des droits des mineurs non accompagnés](#). Au même moment, une [étude de la Drees](#) apporte des éléments sur les profils et les trajectoires des MNA (mineurs non accompagnés) accueillis en établissement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

JEUNESSE

Rencontres Jeunesse de Matignon

Les deuxièmes "Rencontres jeunesse de Matignon" se sont déroulées le 15 février 2023 autour des sujets de "vie quotidienne" - logement, précarité, santé, mobilités... L'objectif du CNR Jeunesse, a rappelé la cheffe du gouvernement, est à la fois d'avoir un volet jeunesse dans "chacune de nos politiques publiques" et "une feuille de route globale pour la jeunesse avec 20 à 30 actions très concrètes qu'on puisse mettre en œuvre rapidement et qui feront l'objet d'annonces au cours du printemps prochain".

Parmi les sujets abordés : l'accès aux droits, la santé mentale des étudiants, le sport, les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, l'accès au permis de conduire, les transports scolaires pour les lycéens des territoires ruraux mal desservis... Les prochaines Rencontres porteront sur l'avenir professionnel et l'égalité des chances en mars et l'engagement et la citoyenneté en avril. Pour en savoir plus : [L'intégralité de cette rencontre en vidéo](#)

Rencontre de jeunes européens

Les 9 et 10 juin prochains, à l'appel du Parlement européen, des milliers de jeunes européens (entre 16 et 30 ans) vont se rencontrer à Strasbourg pour échanger leurs idées pour le futur de l'Europe. C'est le "[European Youth Event 2023](#)" ou EYE 2023.



SANTE

Parution du guide des usagers du système de santé et du secteur médico-social

La CRSA Grand Est fait de la défense des droits des usagers une de ses priorités. Lors de la mandature 2016-2021, la Commission Spécialisée Droits des Usagers (CSDU) a été fortement mobilisée par la réalisation du [guide des usagers du système de santé et du secteur médico-social](#). Mme Danièle Quantinet, présidente de la précédente CSDU, issue du mouvement familial (Udaf Marne), s'est beaucoup investie pour la réactualisation de ce document en lien avec M. Michel Bonnefoy, ancien directeur de l'Observatoire Régional de la Santé. Monsieur Hubert Attenont, président de la CRSA Grand Est (mandature 2021-2026) s'est associé à Mme Angèle Ratzmann, présidente de la CSDU actuelle, également issue du mouvement familial (Udaf Bas-Rhin), pour les remercier vivement pour le travail réalisé.

Accès aux soins

France Assos Santé Grand Est, organe de référence dans la région pour représenter les droits et les intérêts des usagers du système de santé, a travaillé avec son réseau constitué de plus de 60 associations, et des partenaires du champ de la précarité, sur le sujet de l'accès aux soins des publics fragiles. L'enquête "[La parole des personnes en situation de précarité sur l'accès aux soins](#)" menée en 2021 a fait apparaître que les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), dispositifs à destination des personnes sans couverture sociale, étaient peu voire pas connus par les personnes pouvant en bénéficier. De plus, il semblerait que certaines de ces PASS soient éloignées des lieux de vie de ces personnes et donc peu accessibles par leurs propres moyens. C'est pourquoi France Assos Santé Grand Est a rédigé [un plaidoyer](#) afin de demander à l'Agence Régionale de Santé Grand Est de promouvoir et développer la mise en place de PASS mobile dans la région.

Appel à projets

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) lance, comme chaque année, son appel à projets visant à financer des actions de recueil de la parole des usagers ainsi que des actions favorisant la participation des citoyens à la démocratie en santé et à l'amélioration de leur santé. Retrouvez les modalités dans le [cahier des charges](#) et [télécharger le dossier de candidature](#). Délai de réponse : 17 avril 2023 au plus tard.

AUTONOMIE

Handicap

À l'occasion du 18^e anniversaire de la loi "handicap" du 11 février 2005, APF France Handicap a publié la [seconde édition de son Observatoire des droits](#), fruit de l'analyse de plus de 5 000 demandes, recueillies via le [dispositif Handi-Droits](#). Principal enseignement : les personnes en situation de handicap et leurs familles se heurtent toujours à un manque d'information, à des démarches administratives complexes, à des droits bafoués et à de graves cas de discrimination. AAH, pension d'invalidité, retraite, droit à compensation sont les problématiques majeures rencontrées. Lire [la synthèse](#) et [le communiqué](#).

Aidants

Pour les aidants familiaux, la question du choix du lieu de vie de leur proche peut être source de craintes ou de difficultés. Entre sécurité et liberté, leurs attentes sont multiples. Ils ont besoin d'être rassurés sur le bon accompagnement de leur proche en veillant à ce que leurs choix soient respectés et leur bien-être garanti. Lorsque vivre seul n'est pas possible et que la vie collective en établissement n'est ni souhaitée, ni nécessaire, d'autres solutions telles que l'habitat inclusif peuvent être mobilisées. Toutefois, elles ne sont pas toujours identifiées localement. L'APF France Handicap et l'Unaf ont publié [une enquête](#), basée sur le témoignage de plus de 220 aidants familiaux.

Tuteurs familiaux

L'Unaf salue la création de l'offre tuteurs de la Cnaf pour les protecteurs familiaux. Néanmoins, plusieurs améliorations sont encore nécessaires pour faciliter l'exercice de la difficile mission de ces près de 500 000 personnes qui exercent une mesure de protection pour un proche. [Lire l'article](#).

Tiers-lieux

Dans son [dernier numéro](#), Union Sociale s'intéresse aux phénomènes des tiers-lieux, en particulier dans le secteur de la solidarité. Que ce soit dans la lutte contre l'exclusion ou sur la question de l'autonomie, les tiers-lieux se multiplient, contribuant au développement des territoires et de la cohésion sociale. Quels sont les enjeux de cette nouvelle dynamique ? Quelle place des associations dans ce cadre ? Union Sociale donne la parole notamment au président de [France Tiers-Lieux](#) ou à la responsable du laboratoire des solutions de demain au sein de la CNSA.

Les droits des personnes âgées

Le 6 mai 2021 était publié le [rapport de la Défenseure des droits sur "Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(EHPAD\)"](#). Ce rapport contenait 64 recommandations en vue d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes accueillies en EHPAD et d'assurer l'effectivité de leurs droits. 13 d'entre elles concernent la situation de la crise sanitaire. En janvier 2023, la Défenseure des droits a publié [un suivi de l'ensemble de ses recommandations](#), le respect des droits de ces personnes vulnérables étant au cœur de ses préoccupations.

Pour une offre d'habitat adapté

"Quand les babyboomers auront 85 ans : projections pour une offre d'habitat adapté à l'horizon 2030-2050". Sous cet intitulé, un [rapport publié par le haut-commissariat au Plan](#) met notamment l'accent sur le nécessaire développement de l'offre à mi-chemin entre le domicile et l'Ehpad. [Lire l'article](#)

La perception de la maltraitance par les Français

70% des Français éprouvent de l'inquiétude concernant le risque de maltraitance envers les personnes vulnérables ; selon un [rapport du CREDOC](#) (2023). Un niveau de sensibilité particulièrement élevé puisqu'il s'agit du deuxième sujet d'inquiétude cité par les Français en novembre 2022, à niveau égal avec la guerre, alors même que celle-ci sévit aux portes de l'Europe. Les personnes âgées ou en situation de handicap sont celles qui attirent le plus l'attention des Français quand le sujet de la maltraitance est évoqué. 65% d'entre eux estiment qu'on ne parle pas assez des maltraitances que ces deux publics sont susceptibles de subir.



EN BREF...

Mais important !

✓ Un an après la Conférence des métiers du social et du médico-social, un collectif de fédérations du secteur de la solidarité et de la santé, a adressé, le 17 février 2023, [un courrier au président de l'Assemblée des départements de France](#). Objectif : obtenir que les promesses en matière de revalorisations salariales soient tenues et soutenir les établissements et services face à l'inflation. Elles souhaitent également la prise en compte, dans les budgets des établissements et services, de l'importante hausse des coûts sur l'énergie et les matières premières.

✓ Pour répondre aux enjeux sécuritaires et territoriaux des années à venir, la [loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur](#), loi du 24 janvier 2023, dote ce dernier de nouveaux moyens humains, juridiques et budgétaires, à hauteur de 15 milliards d'euros sur le quinquennat.

✓ Le ministère de l'Intérieur (DGEF – Direction Générale des Étrangers en France) a décidé de proposer progressivement à chaque bénéficiaire de la protection internationale (BPI), qu'il soit ou non hébergé dans le dispositif national d'accueil (DNA), la possibilité de bénéficier d'un accompagnement global et individualisé pour l'intégration vers le logement et l'emploi durables. Ce programme, dit [programme AGIR](#), sera déployé au niveau départemental par un opérateur unique mandaté par l'État. Trois départements du Grand Est doivent mettre en œuvre ce programme début 2023 : Aube, Moselle et Haut-Rhin. Trois autres départements le feront d'ici fin 2023, à savoir la Marne, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges. Pour permettre un déploiement optimisé de cet accompagnement global et individualisé (et en vérifier la pertinence) sur les territoires, un diagnostic pré-opérationnel doit être réalisé en amont. L'ORIV ([Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville](#)) a réalisé le diagnostic pour le département du Haut-Rhin et va réaliser celui pour les départements de la Marne et des Vosges.

L'Unaf, les Udaf et Uraf, experts de la réalité de la vie des familles depuis 1945